

Nombre de membres			
En exercice	Présents	votants	pouvoirs
14 titulaires	12	12	0
3 suppléants	1	1	0

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars à 18 heures, le conseil syndical, régulièrement convoqué par la Présidente le 13 février 2024 par voie électronique et individuellement, s'est réuni à Grand Lac Communauté d'Agglomération à Aix-les-Bains, en session ordinaire, sous la présidence de Sandra FERRARI.

M Christian BERTHOMIER est désigné secrétaire de séance.
Le quorum est atteint, le conseil syndical peut valablement délibérer.

Présents :

Titulaires : BERTHOMIER Christian, DUMAZ Gérard, DUMAZ Régis, FABRE Maryse, FERRARI Sandra, GALENE Pierre-Damien, GENNARO Alexandre, GINOLLIN Pascal, LEOUTRE Jean-Marc, TRAHAND Cécile, TURNAR Alexandra, VANIN Gaëtan.

Suppléants : BEBERT Thierry.

Absents représentés : néant

Absents excusés :

Titulaires : FERRARI Marcel, TICHKIEWITCH Serge.

Suppléants : PIERRETON Christophe, REGAIRAZ Michel.

FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS 2023 (compétences optionnelles) BUDGET ALPIN AILLONS MARGERIAZ (26700)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu la délibération 12-24-C du 27 mars 2024 approuvant les comptes de gestion 2023

Vu la délibération n° 14-23-C du 27 mars 2024 approuvant le compte administratif de l'exercice 2024 ;

Considérant que le compte administratif, approuvé le 27 mars 2024, présente des résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	montants	INVESTISSEMENT	montants
Résultat 2023	+408 295.41	résultat 2023	+366 630.93
Résultat cumulé 2022	-156 707.44	Résultat cumulé 2022	-476271.70
Résultat global 2023	+251 587.97	Résultat global 2023	-109 640.77
		Restes à réaliser	-102 459.60
		Besoin de financement de la section d'investissement	212 100.37
		Affectation au C//1068	212 100.37
		Affectation au D//002	39 487.60

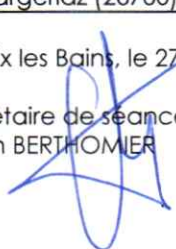
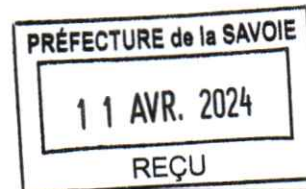
Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à

APPROUVE l'affectation des résultats 2023 pour le budget Alpin Aillons Margérial (26700) comme suit :

	Résultat de fonctionnement C // 002	Résultat d'investissement D // 001	Fonds de réserve C // 1068
BUDGET Alpin Aillons Margérial (26700)	39 487.60	109 640.77	212 100.37

Fait à Aix les Bains, le 27 mars 2024

Le secrétaire de séance
Christian BERTHOMIER

Votants :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstention (s) :	0
Blanc (s) :	0

Certifié exécutoire
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.